



# PRÉFET DU FINISTÈRE

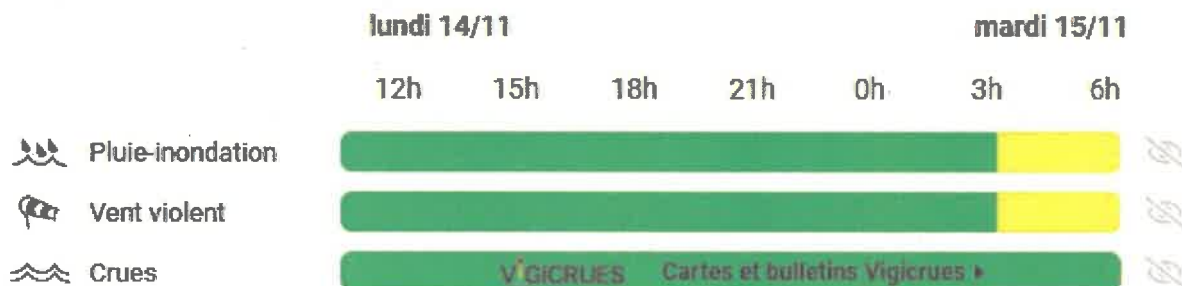
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau **JAUNE VENT VIOLENT et PLUIE INONDATION**

**DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants  
VENT VIOLENT et PLUIE INONDATION au vu des informations transmises :  
- par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans le bulletin météo



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

**Attention, le département du Finistère est actuellement en vigilance jaune en raison d'un risque vent violent et pluie-inondation.**

### **Phénomène VENT VIOLENT**

En fin de nuit, établissement d'un vent de secteur Sud-Ouest, généralement fort à très fort. Rafales atteignant 95 km/h, en seconde partie de nuit.

Mardi : Vent d'Ouest à Sud-Ouest, assez fort à fort. Avec, des rafales atteignant 75 km/h, en journée et la nuit suivante.

### **Phénomène PLUIE INONDATION**

Pluie sans discontinuer toute la nuit.

Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 25 millimètres sur la Cornouaille intérieure.

**EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :**  
**Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)**

### **CONSIGNES**

**Le préfet demande aux maires :**

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
  - **Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ;** préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)

- **alerter / informer la population** du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- **alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,**
- **interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.**
- **interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.**
- **envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.**

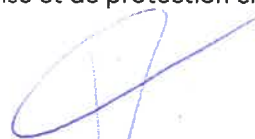
✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévisions et de vous informer régulièrement sur :**
  - **la météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**
  - **les conditions de circulation : sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>**
- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 14 novembre 14h00

Le préfet,  
Pour le préfet,  
le chef du service interministériel  
de défense et de protection civiles



Vincent QUERE